Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 1 (1928)

Heft: 6

Artikel: Entre locataires

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-118891

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

terrain; ce prix est très bas si l'on considère le faible pouvoir de l'argent aux Etats-Unis). Les différentes pièces de la maison américaine présentent les caractéristiques suivantes:

Le vestibule (appelé «entry». soit simplement entrée) est très exigu. (fig. 3, 6). Il joue plutôt le rôle d'une sorte de porche. Presque sans exception, le vestibule renferme une armoire pour les manteaux et les parapluies, etc. Remarquons en passant qu'aux Etats-Unis il pleut beaucoup moins souvent que chez nous. On arrive rarement à la maison avec des habits mouillés et des souliers sales; on a d'ailleurs pu faire cirer ses bottes avant de rentrer. Dans nos climats, ces armoires seraient trop petites.

Entre le vestibule et la chambre commune (living-room) il n'y a pas toujours de portes, surtout dans les villas; on se contente souvent d'une simple ouverture de 1 m. de large (fig. 7). Pourtant dans les maisons les plus récentes la porte est de rigueur.

La chambre commune est toujours très grande. Dans les appartements, elle mesure de 25 à 40 m² et même davantage (fig. 3, 6). Elle est largement éclairée par de grandes fenêtres à guillotine qui sont la règle aux Etats-Unis et qui sont d'ailleurs beaucoup meilleur marché que chez nous (nos fenêtres à deux battants ne se rencontrent que dans des baies de petites dimensions, dans des pièces secondaires. On les appelle «French windows», ce qui prouve leur caractère exceptionnel). Les fenêtres à guillotine présentent de très grands avantages surtout aux Etats-Unis. Tout d'abord elles permettent d'élargir les baies; ensuite elles donnent la possibilité d'arranger des sièges près des ouvertures, puisque l'espace n'est pas encombré par des battants (que l'on doit en outre assujettir d'une façon ou d'une autre). Par le fait du climat très chaud (New York se trouve sur le même méridien que Naples), l'Américain vit beaucoup à la fenêtre; il a même une prédilection pour les courants d'air.

Dans chaque chambre commune se trouve une cheminée. Les saisons intermédiaires, printemps et automne, sont relativement longues; bien qu'il fasse relativement chaud pendant la journée, on est néanmoins obligé de tempérer les pièces principales et on doit pouvoir le faire sans mettre en activité le chauffage central. En hiver, la cheminée est d'ailleurs souvent utilisée; on y brûle du bois et un charbon léger. Les dimensions des canaux de fumée sont suffisantes; je n'ai jamais vu de cheminée qui tire mal. Devant le foyer, se trouve une petite trappe, par laquelle on peut évacuer les résidus de la combustion dans un canal qui conduit les cendres à la cave (fig. 1).

Les poêles électriques sont très rares. Aux Etats Unis on utilise encore très peu l'électricité pour produire de la chaleur. Le pays étant riche en charbon, on a avantage à utiliser ce produit ou à la transformer en gaz. Par contre on se sert beaucoup de l'électricité pour faire fonctionner de petits moteurs servant aux besoins du ménage. Dans chaque maison il y a un service d'eau chaude actionné par un poêle à coke. En 1926, il n'y avait que 80.000 bouilleurs électriques en activité; par contre on comptait plus de deux millions de moulins à café électrique et plus de 2½ millions de lessiveuses électriques.

Ces chiffres nous donnent déjà une indication sur la façon dont sont aménagées les cuisines.

(à suivre).

(Traduction libre faite avec l'autorisation de l'auteur d'après l'article paru dans le «Werk» no d'août 1927).

Entre locataires

par H. Staub.

Rapports entre locataires, on pourrait dire aussi rapports entre être humains. Car sous la peau d'un locataire il y a toujours un homme qui, par le hasard des circonstances, habite sous le même toit que plusieurs de ses semblables, à côté de gens qu'il n'a jamais vus auparavant et qui peuvent lui être sympathiques ou odieux. Le hasard amène les rapprochements les plus invraisemblables. Des personnes que nous cherhcrions plutôt à éviter habitent sur le même palier que nous; nous sommes obligés de leur adresser la parole, de les saluer trois ou quatre fois par jour, de leur faire de petites concessions que notre orgueil personnel accorde à contre coeur, mais que les nécessités de la vie commune nous imposent. En un mot nous nous trouvons soudain compris dans un groupe de locataires (ceux du numéro tant et tant), qui n'ont guère de caractères communs, mais auxquels les voisins attribuent parfois telle réputation d'ensemble: Ceux-ci s'accordent bien, ceux-là ne s'entendent pas. Et passant du général au particulier, les oracles du quartier disent en choeur: «c'est la faute à madame Y si madame Q fait la tête et bat les portes», et ainsi de suite.

Est-ce que, dans ses rapports avec ses compagnons d'existence, le devoir du locataire n'est pas de mettre un peu de côté sa petite personnalité, avec tous ses instincts égoïstes, et de se présenter et de se conduire comme un bon voisin, comme un locataire idéal? Mais qu'est-ce qu'un locataire idéal? Du point de vue du propriétaire, c'est un homme qui entretient convenablement son logement, qui respecte les clauses du bail et qui vit en paix avec ses voisins. Du point de vue d'un autre locataire, la définition est mons facile à trouver, surtout lorsque il s'agit d'une Coopérative qui prétend faire passer l'esprit de solidarité avant la satisfaction des besoins personnels. Souvent les tendances idéales sont refoulées par des impulsions purement humaines, et cela d'autant plus que les obligations réciproques des locataires ne peuvent être mises en formules bien précises.

La vie en commun dans une maison doit être réglée par la bonne volonté. L'intervention d'une autorité extérieure ne doit être envisagée que dans les cas les plus graves. Chaque locataire doit se faire une règle de conduite, en ce qui concerne ses rapports avec ses voisins. Cette sorte de philosophie pratique produit des fleurs souvent curieuses et n'est pas toujours inspirée par les principes du savoir-vivre. Certains locataires ne «frayent» en principe avec personne, ils vivent en famille et évitent même de se compromettre par un salut; ils considérent néanmoins comme tout naturel de faire supporter à leurs voisins le bruit de leurs jeux et considèrent toute réclamation comme une atteinte à leur liberté personnelle. D'autres au contraire n'épargnent à leurs semblables aucun détail de leurs affaires et trouvent fort mauvais qu'on ne leur rende pas la pareille. D'autres enfin déversent leurs sentiments combatifs sur les petits enfants de leurs voisins. Tous ceux qui n'ont pas le privilège de vivre isolés dans une petite maison familiale pourraient définir bien d'autres types de locataires. La maison locative la mieux aménagée, la plus ensoleillée peut être néanmoins plus désagréable à habiter que le taudis le plus sombre! Tout dépend de l'état d'esprit des habitants. Que dire des rapports de voisinage dans les Coopératives d'Habitation dont le but est d'offrir à leurs membres des logements sains et convenables? N'est-il pas décourageant de voir des locataires animés du meilleur esprit, quitter leur demeure parce qu'ils ne peuvent plus supporter les coups d'épingle que leur lancent leurs voisins? A qui doivent-ils confier leurs plaintes souvent mesquines et peu importantes en apparence? Qui se donnera la peine d'arbitrer les conflits, de nettoyer l'athmosphère des miasmes malfaisants?

On cherche à construire des demeures toujours plus pratiques et plus saines, on fait de grands efforts pour procurer aux locataires un foyer idéal, et l'on obtient

dans ce domaine des résultats merveilleux. Pourquoi ne peut-on de même améliorer l'esprit qui règne dans ces petites communautés d'êtres humains réunis par le hasard? Faut-il, en désespoir de cause, se contenter d'écrire sur chaque porte ce dicton: «A chacun de s'arranger avec son voisin»!

Nous soumettons ce thème à l'examen de nos lecteurs. Et puisse l'un ou l'autre d'entre eux nous indiquer bientôt les moyens de développer chez les habitants d'une cité coopérative l'esprit de bonne harmonie et de solidarité qui devraient y régner sans réserves.

Notre enquête

En contribution à notre enquête sur les cuisines modernes, Monsieur Francis Reverdin, ingénieur, nous communique les lignes suivantes:

L'Association coopérative immobilière, qui existe à Genève depuis 1867 et a construit plus de 100 maisons familiales, a utilisé en 1921 les subsides et prêts de la confédération et du Canton, pour deux groupes de maisons jumelles, à la Servette, chemin privé du Bois-Gentil.

Dans ces immeubles la question de la cuisine a été spécialement étudiée, et résolue de la façon suivante, en réunissant dans une même pièce le laboratoire et la salle commune.

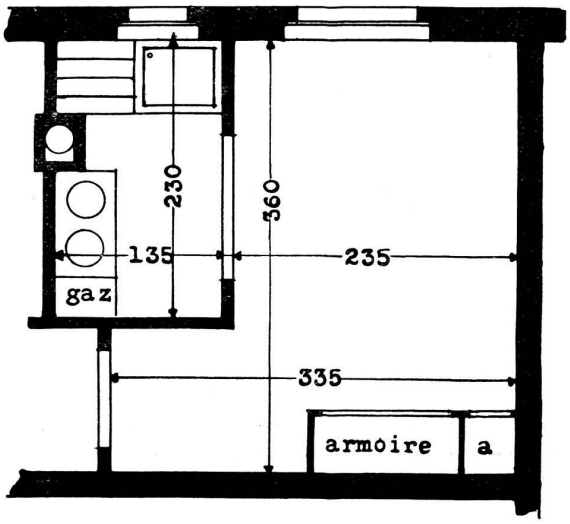

Cuisine et chambre commune.

Les appareils de la cuisine fourneau à charbon, fourneau à gaz, évier et égouttoir sont réunis dans une partie de la pièce, séparée de l'autre par une cloison percée d'une large ouverture, que l'on peut fermer avec un rideau. Entre cette ouverture et le plafond il y a un bandeau de 50 c., de hauteur, qui empêche les vapeurs de se répandre dans la salle. Le vide de l'étage est de 2 m. 60.

La partie réservée au laboratoire est dallée, le reste de la pièce est planchéié. Les murs des deux locaux sont enduits au ciment, et vernis à l'huile. Les pièces sont largement éclairées, la salle par une fonètre de 1 m. de largeur, le laboratoire par une plus petite, au dessus même de l'évier et de l'égouttoir. La ventilation du laboratoire est assurée par un conduit contigu au canal de fumée, qui le réchauffe, et réunis dans un même bâti.

Ces dispositions permettent l'évacuation des vapeurs et des odeurs, et la pièce commune est agréablement habitable, pour y prendre les repas et y garder les enfants, sous l'oeil de la maman. Les habitants se louent fort de ces installations.

Nouvelles des Sociétés

Section Romande de l'U. S. A. L.

Notre huitième rapport annuel ne relatera pas d'évènements très importants dans la vie de notre société. Sans que de nouveaux champs se soient ouverts à son activité, on a constaté que celle-ci s'est exercée continuellement et efficacement aussi, tout particulièrement sur un point: le problème de la petite habitation citadine qui est loin d'être résolu lorsqu'on l'envisage au point de vue économique. Le logement de l'ouvrier, et particulièrement celui des familles nombreuses, dont on remarque d'autant plus l'insuffisance dans nos villes que celles-ci se développent et se modernisent, reste, question épineuse et brûlante, à l'ordre du jour. Car, en l'abordant, on se rend compte que le problème ne peut être résolu simplement économiquement par les moyens dont disposent les associations d'intérêt commun sous toutes leurs formes philantropiques, mutuelles, coopératives, mais qu'il s'agit avant tout d'un problème social, au sens le plus large du mot, qui relève de la politique urbaine, de nos municipalités et, par elles, de l'Etat. Et l'on conçoit que, sur ce terrain, il se complique de facteurs étrangers au données techniques, hygiéniques et financières qui préoccupent déjà suffisamment les spécialistes.

A vrai dire, jamais la question de l'amélioration du logement ne s'est posée avec plus d'ampleur, de pressante actualité que depuis que l'énorme effort accompli ces dernières années pour combler le déficit causé par la guerre dans l'indispensable provision de logement que doivent offrir nos villes, a laissé dépourvue une partie de la population, partie restreinte si l'on veut, mais par cela même trop impuissante, en son infortune, et d'autant plus digne de susciter un intérêt simplement humain.

Le mal dont tous ont subi les atteintes, en un temps de crise, règne encore à l'état endémiques dans les recoins obscurs et les bas-fonds de nos villes. Peut-être moins étendue, l'action exercée par une société comme la nôtre gagnera, en se concentrant sur ce point, en profondeur, en pressante utilité humaine et, aussi, en durée.

C'est toujours avec la même foi en sa mission que notre section peut faires appel à l'appui moral et matériel, à la collaboration de tous ses membres.

Notre assemblée générale a eu lieu à Genève le 18 juin 1927.

Dans son rapport d'ouverture notre Président a signalé avec satisfaction l'adhésion de nouveaux membres, entre autres:

la Municipalité de Lausanne,
l'association «Pro Familia»,
la Société pour l'Amélioration du Logement de Genève.

Nous saisissons cette occasion de remercier,, non seulement la Municipalité de Lausanne, mais toutes les autorités communales et cantonales, les associations d'intérêt public, membres de notre Section, de l'appui, du concours précieux qu'elles lui apportent.

L'avoir de la Section romande U. S. A. L. était au 31 décembre 1926 de fr. 3220.28.

Le nombre des membres était de 86. Nous sommes heureux de constater qu'il s'est accru au cours de cette année; il est actuellement de 95.

Nous espérons que cet effectif ira toujours croissant.

Le comité en charge a été élu pour une nouvelle période statutaire de deux ans.

M. Freymond, président de la Section romande, a fait un exposé fort intéressant de la question toujours très discutée, du subventionnement de la construction et de l'amélioration des logements. On sait que la tentative faite pour introduire dans la législation fédérale contre la tuberculose un article ayant trait à l'amélioration du logement a échoué. M. Freymond a signalé le système de l'assurance-crédit qui peut faciliter l'obtention de prêts hypothécaires. Un autre moyen est le cautionnement mutuel de tous les groupements qui ont un but commun. L'exemple a été donnée par les sociétés coopératives d'habitation de Bâle.

Les statistiques concernant l'effectif et les conditions du marché des logements dans les villes, dont M. Camille Martin avait signalé l'importance l'a'nnée dernière, ont encore une fois fait l'objet d'une discussion très nourrie.

Notre comité, en abordane cette tâche, s'est rendu compte de sa complexité. Au point de vue de la demande, on ne saurait considérer seulement le nombre absolu de logements disponibles, mais aussi leur prix, leur état sanitaire. Les